

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC -LABARDE -LAMARQUE  
- LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC - SOUSSANS**

L'an deux mille huit, le 3 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : M. Gil PILONORD

Date de convocation du Conseil communautaire : 26 juin 2008

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT.
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVARD
- CUSSAC : Thierry HEULLE, Dominique FEYDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC: Joseph FORTER, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, Nadine DUPUY, Martine VALLIER
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Isabelle LAFEUILLADE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Rabia MURÉ, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Michel ROUHET, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pascal GALLEGU, Karine PALLIN

Absent, excusé : Jean SORGE

## **Concerne : 08-53 – CONSERVATOIRE DE L'ESTUAIRE – Adhésion 2008**

La Communauté des Communes est sollicitée pour participer à l'activité du conservatoire de l'estuaire. Cette association dont le siège est à Blaye développe des activités de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine, des actions d'information et organise des événements locaux tels que les rencontres estuariennes.

La subvention octroyée par la Communauté de Communes en 2007 était de CENT Euros.

Il vous est proposé d'attribuer une somme de CENT Euros au Conservatoire, pour 2008. Le crédit est inscrit à l'article 6574 du Budget.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, Après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► décide d'attribuer une subvention de CENT Euros au Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde. Ce crédit est inscrit à l'article 6574 du Budget.

► autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 7 juillet 2008

Le Président,

Gerard DUBOIS

